

Assemblée Générale extraordinaire Office du tourisme - PV

Mercredi 2 novembre 2022
19h00, Restaurant L'Avenir, Remaufens

Ouverture de la séance à 19h10

1. Ouverture de l'assemblée

Madame la Présidente, Chantal Honegger ouvre la séance et souhaite la bienvenue pour cette assemblée générale extraordinaire de l'OT du 2 novembre 2022 et remercie les membres présents.

Pour donner suite à la révision de la loi sur le tourisme du canton de Fribourg l'OT était dans l'obligation d'adapter les statuts du 23 avril 2007 afin d'être reconnu par l'UFT.

Comme l'Office du Tourisme de Châtel-St-Denis devient l'Office du Tourisme de la Région, il fera désormais partie de l'Associations des Communes de la Veveyse. Il a fallu attendre les statuts de ladite Association pour adapter en conséquence nos statuts dont vous avez pu en prendre connaissance sur le site internet depuis le 12 octobre.

Chantal Honegger salue particulièrement :

- Messieurs les Députés, Madame et Messieurs les Syndics,
- Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
- Monsieur Christophe Renevey, directeur adjoint de l'UFT,
- Monsieur Thomas Steiner, notre conseiller pour des questions touristiques,
- Mesdames et Messieurs en vos titres et fonctions,
- Ainsi que les représentantes et représentants de la presse.

Conformément à l'article 13 des statuts de l'OT du 23 avril 2007, la séance a été convoquée selon les dispositions en vigueur. La convocation du 29 septembre 2022, concernant l'ordre du jour pour la présente Assemblée, est parvenue dans le délai légal et réglementaire.

L'assemblée du jour fait état de 19 membres présents pour 27 excusés.

L'assemblée ne fait pas de remarque sur l'ordre du jour de la présente assemblée.

2. Nomination de deux scrutateurs

Mesdames Charlottes Dumas et Romaine Pillonel sont désignées scrutatrices pour la présente assemblée.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2022

L'assemblée n'émet pas de remarque quant au dernier PV.

L'assemblée accepte le procès-verbal à l'unanimité.

La présidente remercie le preneur de PV, Monsieur Lionel Werlen pour son travail.

4. Approbations des statuts.

Les nouveaux statuts ayant été mis à disposition, il n'en est pas donné lecture.

Les nouveaux statuts proposés sont présentés à l'assemblée par le Directeur de l'Office du Tourisme, Laurent Vuichard.

En parallèle des statuts actuels, les différences et explications des changements sont donnés par Laurent Vuichard article par article.

Section 1 : Dénominations, sièges, durée et buts

Pas de remarque ni de question de l'assemblée.

Section 2 : Membres

Pas de remarque ni de question de l'assemblée.

Section 3 : Organisation

Pas de remarque ni de question de l'assemblée.

Section 4 : Finances

Pas de remarque ni de question de l'assemblée.

Section 5 : Dissolution

Pas de remarque ni de question de l'assemblée.

Section 6 : Dispositions finales

Pas de remarque ni de question de l'assemblée.

Quelques questions des membres présents sont posées à la fin de la présentation de Laurent Vuichard :

Christian Rouiller : Est-ce que le fait de limiter l'engagement des membres du Comité à deux mandats maximums n'est pas pénalisant ?

Chantal Honegger répond en conséquence que l'idée est d'amener périodiquement du renouveau dans l'organe de l'OT au bout de 15ans. Jusqu'à maintenant il n'y avait pas de limite. Cet aspect n'est absolument pas péjoratif pour ce qui s'est fait jusqu'à maintenant mais le monde du Tourisme se doit d'être flexible et doit s'adapter aux conditions changeantes.

Laurent Guignard : Est-ce qu'un défraiement est prévu pour les membres du comité, aucun article des statuts n'y fait référence ?

Laurent Vuichard : actuellement cet aspect n'est pas prévu dans les statuts actuels. Jusqu'à aujourd'hui, les membres du comité ou du bureau ont œuvré de manière quasi bénévole. Une rétribution mineure a été accordée permettant de couvrir les quelques frais des membres du Bureau. Il était donné 2000.00- pour le Président et 1000.00 pour le caissier, 300.00 pour les autres membres du Bureau.

Les frais extraordinaires sont traités au cas-par-cas et ça restera le cas avec l'adoption des nouveaux statuts.

Mireille Hegel : Y aura-t-il deux cotisations pour les membres (OT + ACV) ?

Laurent Vuichard : Non, il n'y a qu'une cotisation qui est versée à l'OT. Différents paliers sont par contre prévus en fonction du type de membre. Les nouveaux statuts prévoient de présenter et faire valider le règlement des cotisations par l'assemblée générale. L'échéance de cette cotisation est également fixée par l'assemblée générale.

Chantal Honegger précise également que le plus gros contributeur de l'OT est et restera la commune de Châtel-St-Denis. L'OT recevra également des mandats de prestations supplémentaires qui seront financés par le bénéficiaire (exemple l'office postal des Paccots financé par la commune de Châtel-St-Denis et non l'ACV).

Michel Chevalley : Qui élabore le budget ?

Laurent Vuichard : L'adoption du budget est de la responsabilité du Comité de l'OT. Le Directeur de l'OT a bien entendu la compétence et la tâche de l'établir et de faire proposition au Comité de l'OT. Le budget, sous réserve de l'approbation de l'ACV, restera présenté à l'assemblée générale mais ne sera pas voté par cette dernière.

Marc Fahrni : Selon lui, le Comité est l'organe exécutif, il peut donc proposer un budget mais ne peut le valider. C'est à l'assemblée générale de le valider.

Charles Ducrot : La situation est en fait un peu différente. La contribution financière de l'ACV à l'OT est validée par cette dernière. L'ACV ne valide pas le budget complet de l'OT mais uniquement sa contribution. Le Comité de l'OT validera donc le budget sous réserve de confirmation de l'attribution de l'ACV, puis l'assemblée générale en prendra connaissance.

Les nouveaux statuts sont soumis à l'approbation des membres présents. Il est rappelé à l'assemblée que selon les statuts actuels, article 18, « la modification des statuts ne peut être adoptée qu'à la majorité des 2/3 des voix présentes ». La majorité pour la votation du jour est fixée à 12.

- Approbation : 19
- Absentions : 0
- Avis contraires : 0

Les nouveaux statuts, datés du 2 novembre 2022, sont donc acceptés à l'unanimité par l'assemblée générale.

5. Divers

A. Suite du processus

Avec l'adoption des nouveaux statuts lors de la présente assemblée, l'OT peut entrer ainsi dans la phase finale de cette transition. Cette dernière consiste à soumettre très prochainement une demande de reconnaissance officielle de notre organisation touristique régionale auprès du comité de l'UFT.

Cette demande comprendra obligatoirement :

1. Une lettre d'accompagnement
2. Un exemplaire des statuts adoptés par l'assemblée générale
3. Un programme d'objectif et un plan financier sur une période de 3ans
4. Un plan d'activité et un budget détaillé de l'exercice à venir, soit celui de 2023.

B. Club Alpin

Sur la demande du club alpin, la parole est donnée à Madame Anne-Marie Pilloud :

Le Club Alpin vient de fêter son 100^{ème} anniversaire. Un livre souvenir est édité à l'occasion des festivités. Anne-Marie Pilloud propose à l'assemblée d'acquérir ce livre souvenir au prix de 35.-

C. Fan's Club Alexis Monney

Chantal Honegger annonce à l'assemblée que Les Paccots - La Veveyse Tourisme est fier de soutenir le skieur professionnel originaire de notre région et déjà champion du monde junior de descente 2020.

Alexis Monney est entré dans les cadres B de Swiss Ski et il prendra plusieurs départs en coupe du monde de ski alpin dans les disciplines de descente et de Super G.

Les Paccots - La Veveyse Tourisme est visuellement présent sur toutes ses coiffes. « Le Skieur des Paccots » aura donc de nombreuses occasions de faire connaître notre région en Suisse et tout autour du globe. Il s'envole d'ailleurs le 9 novembre pour les disciplines nord-américaines. L'OT lui souhaite un franc succès.

L'OT profite de cette assemblée pour inviter les membres présents à rejoindre son Fan's Club. Les formulaires d'inscriptions sont mis à disposition lors de cette assemblée mais peuvent également être obtenues auprès de l'Office du tourisme ou directement sur le site de son Fan's Club via www.fans4alexismonney.ch

D. Comptoir de la Veveyse

Christian Rouiller, Président du comité d'organisation du Comptoir de la Veveyse profite de l'occasion pour rappeler les dates du comptoir du 18 au 22 octobre 2023 et remercie déjà les membres présents pour le soutien qu'ils pourront apporter à cet événement à venir.

L'assemblée ne demandant plus la parole, Chantal Honegger remercie l'ensemble des participants pour leur présence et se permet de remercier à cette occasion, le Comité, le Bureau de l'OT, le CoPil « Avenir OTR », le Directeur ainsi que toute l'équipe de l'OT pour le soutien et l'immense travail effectué dans un laps de temps très court.

Laurent Vuichard profite également de remercier chaleureusement Chantal Honegger pour son engagement sans faille dans les différents organes de l'OT. Elle est félicitée par les applaudissements de l'assemblée.

La séance est levée à 20h06

Remaufens, le 2 novembre 2022. Pour l'OT, Lionel Werlen

